

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Académie des sciences. Le prix Montyon de statistique en 1877

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 58-62

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__58_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Le prix Montyon de statistique en 1877.

COMMISSAIRES : MM. DE LA GOURNERIE, BOUSSINGAULT, FAVÉ, BELGRAND, BIENAYMÉ.

Rapport de M. Bienaymé.

La commission que l'Académie a chargée de prononcer sur le concours de statistique de 1877 a reçu d'excellents travaux, mais dont le mérite principal sort des limites de la statistique proprement dite.

Tel est, d'abord, un volume de près de 700 pages, intitulé : *Administration de la justice civile et commerciale en Europe ; législation et statistique*, par E. YVERNÈS, chef du bureau de la statistique au ministère de la justice de France. Nécessairement, dans cette vaste exposition des résultats de l'action judiciaire chez les divers peuples de l'Europe, la partie étrangère à la France, rédigée d'après les éléments fournis par les bureaux de statistique de chaque État, est de beaucoup prépondérante. De plus, comme la statistique eût été bien plus claire sans les développements donnés aux renseignements législatifs, plus de la moitié du volume est consacrée à ces développements. Il s'ensuit que la statistique française, la seule admise à ce concours, n'est représentée que par un petit nombre de tableaux. Enfin ces tableaux ne pou-

vaient être que des résumés très-bien conçus, mais de simples résumés des dernières années des *Comptes de la justice civile et commerciale*. C'est dès lors, en réalité, ces *Comptes* qu'il y aurait lieu de couronner, aux termes du concours ouvert par M. de Montyon : car ce sont les collections statistiques qu'il s'agit d'encourager, et non les sciences qui s'appuient sur ces collections indispensables, et qui trouvent des juges compétents dans d'autres concours.

Votre commission aurait donc éprouvé quelque hésitation dans cette conjoncture, si l'auteur de l'important recueil qu'on lui présentait, M. Yvernès, n'était en même temps l'habile et infatigable collecteur des comptes annuels de la justice civile et commerciale, comme de ceux de la justice criminelle en France. Ce dernier titre de M. Yvernès a levé toute difficulté et c'est à la collection des *Comptes de la justice civile et commerciale* que votre commission décerne le prix de 1877, bien plus qu'à l'ouvrage de statistique comparée. Ce n'est point qu'elle en méconnaisse la grande valeur : il ne lui appartenait pas toutefois de juger ce travail de jurisprudence et de législation. Il y a vingt ans, l'Académie accordait le prix à la collection des *Comptes de la justice criminelle*, et à M. Arondeau, dont le souvenir doit être rappelé ici. M. Yvernès, en suivant les traces de son regretté prédécesseur, a su donner à la collection des *Comptes de la justice civile*, des droits non moins fondés à la gratitude des savants et des juriconsultes.

Un autre travail, distingué à plus d'un égard, a présenté des circonstances analogues. C'est une réunion de 300 ou 400 pages d'articles publiés dans le *Journal de la Société de statistique*, par M. T. LOUA, chef du bureau de la statistique au ministère de l'agriculture et du commerce. Une partie de ces articles intéressants est consacrée à l'analyse de documents étrangers. Les autres sont presque entièrement fondés sur les éléments précieux de la *Statistique de la France*, dont l'Académie connaît les remarquables volumes in-folio, publiés sous la direction éclairée d'un de nos confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Deloche. C'est donc réellement à cette publication qu'il convient, en ce cas, de faire remonter le mérite statistique des articles de M. T. Loua, car la mise en œuvre et les conséquences qu'on tire des éléments statistiques ne sont plus de la statistique proprement dite. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que les mêmes éléments fournissent des conséquences bien différentes à différents auteurs, quelquefois même des conséquences opposées. On s'avance, en effet, dans ces conséquences, sur le domaine contestable des discussions économiques et sociales. Au contraire, la statistique en elle-même, la collection de faits bien précisés, relevés consciencieusement et complètement, n'est jamais sujette à contestation. Ainsi, par exemple, lorsque notre regretté confrère de l'Académie des sciences morales, M. Villermé, fit remarquer qu'à partir d'un certain âge les mariages offraient pour les deux sexes une inégalité d'âge qui n'avait pas lieu pour des conjoints plus jeunes, il en déduisit cette conséquence morale singulière : c'est que, sur le retour de la vie, les deux sexes cédaient à la faiblesse d'épouser des personnes à la fleur de l'âge. M. Loua, qui cite la note publiée à ce sujet par M. Villermé en 1863, s'étonne du subit arrêt du travail de notre excellent confrère, qui n'a profité que de données étrangères, et non de celles que lui offraient les volumes de la *Statistique française*.

En 1863, la raison en était bien connue. On sait que M. Villermé fut averti qu'il n'était besoin de recourir à l'hypothèse d'aucune faiblesse plus ou moins immorale pour expliquer les mariages des personnes âgées avec des personnes bien plus

jeunes : c'est une nécessité qui tient simplement à ce que les gens déjà âgés, notamment les veufs ou les veuves ayant dépassé la première jeunesse, ne peuvent prendre un conjoint que dans l'ensemble des personnes à marier, ensemble qui, par le fait, est devenu presque entièrement beaucoup plus jeune qu'eux-mêmes. Le choix n'est donc plus libre, du moins le plus souvent. M. Villermé fut frappé de cette explication naturelle, si éloignée de la sienne, et, après quelques calculs, il ne poursuivit pas le projet de mémoire que la statistique belge lui avait suggéré.

Cet exemple fait ressortir clairement les différences qui séparent la statistique, pure collection de faits, objets de ce concours, des explications et des conjectures, même les plus ingénieuses, qu'on peut appuyer sur les éléments exacts qu'elle procure. C'est d'autres sciences que dépend le développement de ces conséquences.

Il est juste d'ajouter que, en donnant des calculs sur les rapports des mariages à la population susceptible de se marier dans les âges successifs, M. Loua s'est gardé de toucher à l'explication morale dont il vient d'être question. Mais, dans d'autres articles de son recueil, on pourrait parfois trouver des conséquences hasardées et y opposer d'autres conséquences. Parfois aussi l'historique des recherches ne paraît pas complet. Ainsi ce n'est point M. Quételet, le savant associé étranger de l'Académie des sciences morales, ni d'autres auteurs encore plus modernes, qui, les premiers, ont donné des tables de mortalité basées sur le rapprochement des populations recensées et des décès afférents aux années voisines des recensements. Ce procédé est bien plus ancien. Dès 1815, Milne s'en servait pour construire la table de Carlisle, devenue célèbre, même en France, où le nom de l'auteur est peu connu. Dans le fond, ce procédé n'est autre que celui dont Deparcieux a fait usage pour sa table des tontines. Mais c'est au célèbre astronome suédois Wargentin et à 1750, époque de la constitution d'un état civil régulier en Suède, qu'il faut remonter, pour trouver la première comparaison des recensements et des décès.

Votre commission avait à disposer du prix réservé de 1876. Les considérations qui précèdent l'ont déterminée à l'attribuer à la série nouvelle de la statistique de la France, et, par suite, à M. T. LOUA, dont le travail personnel est consacré à tous les détails de cette collection, qui s'améliore chaque jour.

Quoique l'utilité, la nécessité de renseignements exacts sur toutes les branches de la vie civile et de l'administration soient de plus en plus reconnues depuis quelques années, il ne sera pas superflu de rappeler ici que, pour obtenir cette exactitude, il est indispensable de consacrer à la statistique des sommes bien supérieures à celles dont les divers ministères ont pu disposer jusqu'à présent. Les moyens de contrôle manquent. Il peut s'en trouver auxquels on n'a pas encore songé. Tel serait, en ce qui concerne l'état civil, un relevé détaillé des jugements tenant lieu d'actes de naissance. Le résumé de ces jugements, plus nombreux qu'on le supposerait au premier abord, est donné dans les *Comptes de la justice civile* ainsi que celui des jugements rectificatifs, etc. Mais on conçoit aisément que le contrôle exigerait des développements étendus qui ne peuvent trouver place dans ces comptes.

Parmi les autres envois nombreux adressés cette année à l'Académie, votre commission en a jugé deux dignes de mentions honorables, à des titres bien différents.

L'un se compose de trois volumes, trois mémoires très-remarquables, sur la *Marine cuirassée*, sur les *Croiseurs*, sur la *Guerre d'escadre et de côte*. Ce sont, comme le reconnaît l'auteur, M. P. DISLÈRE, ingénieur des constructions navales,

des recherches historiques et critiques sur ces diverses branches du service de la marine. Ils se rapportent, d'ailleurs, tout autant aux progrès successifs faits à l'étranger qu'à ceux qui ont été réalisés en France. Mais ces Mémoires sont remplis de renseignements des plus utiles, et, en outre, ils sont accompagnés de tableaux statistiques très-détaillés sur la composition des navires de guerre. Ce n'est pas, néanmoins, dans ce concours que devaient chercher une récompense des travaux embrassant des matières d'un si haut intérêt à tous les points de vue. On le comprend aisément, et on le comprendra mieux encore par la conclusion à laquelle tend l'auteur : c'est que les développements des cuirasses et des moyens de les percer ont marché d'un pas égal, de sorte qu'il n'y aurait plus bientôt qu'à supprimer les cuirasses, au moins en grande partie. Ici c'est uniquement à la statistique, qui fait la moindre part des Mémoires de M. DISLÈRE, qu'une mention honorable peut être décernée.

L'autre envoi se réduit à un manuscrit de quelques pages, rédigé d'une manière un peu confuse, mais qui contient des renseignements exacts sur les accouchements de jumeaux dans la ville de Nîmes, depuis 1790 jusqu'en 1875. L'auteur, M. PUECH, médecin du lycée, a fait dépouiller les registres de naissances des 85 années, et il a trouvé 1,262 accouchements de jumeaux. Dans ce nombre, 48 femmes seulement ont eu deux fois des accouchements multiples, deux femmes en ont eu trois fois, et une seule a eu quatre fois des jumeaux. L'auteur fait observer qu'il ne peut rapprocher ces nombres d'un total précis des naissances, parce qu'il y a eu des omissions manifestes dans les premières années de l'application de la loi sur l'état civil. Il évalue à environ 130,000 le nombre des accouchements des 85 années. On voit qu'il se serait présenté des jumeaux une fois sur 100 accouchements à peu près; et que, sur 100 accouchements de jumeaux, il s'en est trouvé un peu plus de 4 qui survenaient pour la seconde fois à la même mère. Les nombres relevés sont nécessairement bien petits, et l'on ne saurait en considérer les rapports comme définitifs. Au surplus, l'auteur, qui donne un tableau nominatif des 51 mères qui ont eu chacune plus d'un accouchement double, annonce cependant qu'il publiera ultérieurement tous les éléments de ses recherches dans un mémoire plus complet. On ne peut que l'y exhorter, en lui recommandant de distinguer davantage les résultats des recherches qui lui sont propres et les conséquences qu'il paraît avoir puisées à d'autres sources.

Il ne sera peut-être pas inutile, au sujet de ces recherches sur la fécondité possible de l'espèce humaine, de transcrire ici, telle qu'elle se trouve dans le tome VII du *Journal de physique* de Lichtenberg et Voigt, 3^e cahier, p. 180, publié à Leipzig en 1791, l'annonce d'une fécondité tout à fait extraordinaire.

« M. Herman, dans les *Tableaux statistiques de la Russie*, qu'il vient de faire paraître, cite l'exemple d'une fécondité qui excède les bornes habituelles.

« Fédor Vassilef, paysan du gouvernement de Moscou, qui, en 1782, était âgé de 75 ans, avait eu de deux femmes quatre-vingt-sept enfants. Sa première femme, en 27 grossesses, avait mis au monde 16 fois deux jumeaux, 7 fois des trijumeaux, et 4 fois des quadrijumeaux. Jamais un enfant unique. La seconde femme ne fut pas moins féconde et lui donna 18 enfants en 8 couches. En 1782, il sur-vivait 83 enfants sur les 87. »

Ce fait, presque incroyable, est cependant authentique. Le savant M. de Khanikof, correspondant de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, avait été consulté, il

y a quelques années, sur la voie à suivre pour obtenir la vérification de ce phénomène. Il répondit que toute recherche était superflue, que la famille dont il s'agit subsistait encore à Moscou et qu'elle avait été l'objet des faveurs du Gouvernement.

En terminant ce rapport, votre commission croit devoir signaler les suites données à leurs mémoires par deux auteurs à qui des mentions honorables avaient été accordées il y a deux ans (concours de 1875).

L'un, M. le Dr MAHER, s'est consacré à la démonstration de la salubrité actuelle de la ville de Rochefort (Charente-Inférieure). Il a envoyé, pour les années 1875 et 1876, la continuation de la *Statistique médicale*. Ces manuscrits, déposés dans vos archives à côté du volume in-8° qui avait mérité une mention honorable, formeront une suite de renseignements embrassant déjà vingt-trois années, qui expliquent bien des faits importants pour ce grand port, où l'on sait que la marine possède un arsenal et des établissements considérables. L'auteur se propose de continuer ce travail d'année en année.

Semblablement, M. le Dr LECADRE a envoyé, pour les années 1874, 1875 et 1876, deux brochures in-8° sur la *Constitution médicale de la ville du Havre*. C'est la suite des *Recherches statistiques et médicales sur le Havre*, qui ont obtenu une mention honorable. Il est bon d'encourager la publication de cette espèce de renseignements. Même quand ils sont un peu trop succincts en ce qui touche les mouvements de la population, ils offrent une utilité incontestable, et, dans l'avenir, ils seront indispensables pour bien comprendre des faits ou des événements passés. Pour le Havre, grand port de commerce, dont la population est si mobile, ils seront des plus précieux.

En résumé, votre commission décerne :

1° Le prix de 1877 à M. YVERNÈS, pour le travail éclairé et les soins persévérants qu'il apporte aux volumes de la *Statistique civile et commerciale de la France*.

2° Le prix réservé de 1876 à M. T. LOUA, pour la confection des quatre volumes in-folio de la *Nouvelle Série de la statistique de la France*.

Elle accorde, en outre, deux mentions honorables :

1° L'une à M. DISLÈRE, pour la partie statistique de ses mémoires sur la *Marine cuirassée*, in-8°, 1873; sur les *Croiseurs*, in-8°, 1875, et sur la *Guerre d'escadre*, 1876.

2° L'autre à M. le Dr PUECH, pour les recherches contenues dans son mémoire sur la *Répétition des accouchements multiples*.
